

# CONSEIL MUNICIPAL DE BOUVAINCOURT SUR BRESLE

**\*\* SEANCE du 04 NOVEMBRE 2016\*\***

Date de la convocation : 19 octobre 2016

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à dix-neuf heures trente, à la Mairie, sous la présidence de Mr Roger POYEN, Maire.

**Conseillers présents** : Mrs POYEN Roger, MAINNEMARRE Yves, DECAGNY Philippe, DECEUVELAERE Frédéric, PADE Guillaume, HENOCQUE Yveline, CAYEUX Violette, DEHORNOY Lynn, DUPONT Angélica, SAINTYVES Amandine, Mme BALZARELLI Sandrine

Mr HOSPITAL Laurent donne procuration à Mr MAINNEMARRE Yves

Mr PEGARD François donne procuration à Mr PADE Guillaume

Mr BAUCRY Nicolas donne procuration à Mr DECEUVELAERE Frédéric

**Secrétaire de séance** : Mme DEHORNOY Lynn

## ORDRE DU JOUR

### 1. Approbation de la réunion de conseil du 16 septembre 2016

Certains des membres du conseil municipal ne signent pas le compte rendu car ils estiment que le contenu de celui-ci ne reflèterait pas tout à fait le déroulement exact des débats.

### 1. Désignation de la secrétaire de séance

Mme DEHORNOY Lynn se propose. Le conseil municipal accepte.

### 2. Désignation nouveau délégué au SIAM – SIPPH – CCAS – Commission enfance jeunesse et finances

Mr le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de la conseillère municipale Mme Gréboval Nadine, il convient de la remplacer aux différents syndicats dont elle était déléguée de la commune.

Il convient donc de désigner un nouveau délégué au SIAM de Béthencourt sur Mer, au SIPPH de Woincourt au CCAS de la commune et à la commission enfance jeunesse.

### SIAM de Béthencourt sur Mer

Monsieur le maire précise que ce syndicat est appelé à disparaître le 31 décembre 2017 et que les employés seront transférés dans une autre structure à partir de juillet 2017.

Mme CAYEUX Violette se propose

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents

### **SIPPH de Woincourt**

Mme CAYEUX Violette se propose  
Mr DECEUVELAERE Frédéric se propose comme suppléant.  
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents

### **CCAS**

Mme DEHORNOY Lynn se propose  
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents

### **Commission Enfance Jeunesse**

Mr DECEUVELAERE Frédéric se propose  
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents

### **3. Recensement 2017 – Rémunération des agents recenseurs**

L'INSEE impose à la commune de réaliser en 2017 les recensements des habitants. La collecte débutera le 19 janvier 2017 et se terminera le 18 février 2017.

Ce recensement se déroulera de la même manière que celui de 2012 avec une seule différence, le recours à la déclaration via internet.

L'INSEE estime qu'un agent recenseur dans une commune de moins de 10 000 habitants peut recenser 200 logements.

En 2012, un agent recenseur avait été recruté pour réaliser cette enquête. Pour 2017, l'INSEE nous demande de recruter deux agents recenseurs car il y a une augmentation de la population avec les résidents du parc résidentiel de loisirs que l'on doit comptabiliser.

Les recrutés bénéficieront de deux demi-journées de formation. Ils seront placés sous l'autorité du coordinateur communal Georgia GAUDRY et de Mme VITTE superviseur de l'INSEE.

Les agents seront chargés de recenser les logements et les personnes permanentes dans chacun des secteurs de la Commune appelés « districts ». La commune est divisée en deux districts. Un district comprenant 112 logements et le second district 245 logements. L'INSEE comptabilise 670 bulletins individuels.

Les agents seront recrutés du 19 janvier 2017 au 18 février 2017.

L'INSEE prévoit le versement à la commune d'une dotation forfaitaire d'un montant de 1 597 €, afin de permettre de financer en partie le travail des agents. Pour information en 2012 le montant de la dotation se chiffrait à 2 509 €. Le montant de la prime allouée à l'agent recenseur en 2012 se chiffrait à 1 819 €.

Il est précisé qu'au-delà des missions traditionnelles de recensement de la population sur le terrain, le coordonnateur devra saisir sur fichier informatique les données afin de les transmettre à l'INSEE.

Le conseil municipal après débats autorise Mr le maire à l'unanimité des membres présents à recruter 2 agents recenseurs à temps complet du 19 janvier 2017 au 18 février 2017.

Les agents recenseurs seront rémunérés sur la base de l'indice brut 341 majoré 322 correspondant à l'échelon 2 du cadre des adjoints administratifs. Ils feront l'objet d'un contrat de travail CDD de droit public.

#### **4. Dissolution de la régie manifestations communales**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une régie avait été créée lors de la réunion de conseil municipal en date du 11 décembre 2014 concernant les manifestations communales. Cette régie avait pour but d'encaisser les recettes liées à l'organisation de soirées à thèmes. Cette régie n'a pu lieu d'exister car celle-ci est remplacée par le Comité des fêtes.

Sur demande du percepteur, Mr le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de supprimer cette régie.

Après débats, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte la dissolution de cette régie.

#### **5. Délibération prime contrats d'avenirs (fin des contrats)**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable comme pour l'an passé que les contrats d'avenir bénéficient d'une prime de fin de contrat pour le travail accompli en 2016.

Il est proposé de verser aux deux agents en contrat d'avenir une prime de 400 € brut.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents accepte de verser une prime de 400 € brut pour les contrats d'avenirs.

#### **6. Loyer bail des étangs à la société de pêche**

Mr le Maire informe le conseil municipal que lors de la réunion de conseil en date du 04 décembre 2015, l'assemblée avait délégué la gestion des étangs à la société de pêche et elle avait autorisé Mr le Maire à signer le bail de location avec celle-ci pour un montant de 500 € pour l'année 2016. Il était précisé que le montant de ce loyer serait révisable chaque année.

Mr le maire ainsi que l'ensemble des membres du conseil tiennent à remercier la société de pêche pour leur investissement sur le nettoyage entrepris aux abords des étangs.

Mr le Maire précise que la pêche avait rapporté en 2015 environ 1 500 € et en 2016 la commune est déficitaire d'environ 2 000 €.

Après débats, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le bail 2017 pour un montant identique à l'année 2016 soit 500 €.

#### **7. Tarif columbarium**

Vu le Code Général des Collectivités et notamment l'article L2223-13

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Fixe le tarif de concession au columbarium à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :
  - o Concession 50 ans : 500 € pour une case de 2 urnes
- Dit que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget communal.

#### **8. Convention financière : ALSH (présentation par Mr Decagny)**

Lors de la dernière réunion de conseil municipal, l'assemblée avait décidé de surseoir à statuer sur cette convention sur le fait que celle-ci comportait des incohérences. Mr le Maire et Mr Decagny ont rencontré la directrice générale des services de la CCBM afin d'obtenir des explications.

A l'issue de ces explications, Mr Decagny présente à nouveau à l'assemblée la convention financière concernant l'année 2016 uniquement pour définir les modalités de recouvrement par la CCBM, de l'avance de l'abondement consenti à titre social par la commune en

déduction de la participation des familles pour l'inscription aux ALSH et chantier jeunes. Le coût de revient par jour et par enfant aux ALSH revient à 25€. La commune prendrait en charge 20 €, il reste 5 € à charge pour les familles.

Après débats, le conseil municipal à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer la convention.

## **9. Convention de mise à disposition de services et de moyens pour les ALSH et TAP de l'année 2016-2017 (présentation par Mr Decagny)**

Lors de la dernière réunion de conseil municipal, l'assemblée avait décidé de surseoir à statuer sur cette convention sur le fait que celle-ci comportait des incohérences. Mr le Maire et Mr Decagny ont rencontré la directrice générale des services de la CCBM afin d'obtenir des explications.

Suite à ces explications Mr Decagny présente à nouveau à l'assemblée la convention de mise à disposition de services et de moyens pour les ALSH et TAP de l'année 2016-2017.

Une convention doit être signée avec la CCBM afin que celle-ci puisse mettre à disposition de la commune une partie de ses services et de ses moyens pour l'exercice des compétences ALSH dans le cadre des TAP.

Les services mis à disposition par la CCBM sont :

- Service ALSH
- Personnel

Les charges afférentes à ce service pour l'année 2016-2017 seront détaillées et envoyées à la CCBM pour remboursement.

Après débats, le conseil municipal à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer cette convention.

## **10. Subvention voyage scolaire**

Mr le Maire présente au conseil municipal un courrier du Collège de Gamaches d'une liste d'élèves inscrits pour un séjour ski-études.

Mr le Maire précise que cette subvention est allouée une seule fois dans la scolarité.

Le conseil municipal accorde à l'unanimité des membres présents, une subvention de 55 € pour le séjour ski-étude à Mr DENNETIERE Théo, MULARD Lyne, PALLIER Théo, et ROUX Louane.

La somme sera inscrite au BP 2016 à l'article 6574.

## **11. Coopérative scolaire : achat des jouets de Noël**

Mr le Maire informe l'assemblée que la coopérative scolaire a fait l'achat des jouets de Noël pour les enfants de l'école et qu'il y a lieu de rembourser les frais engagés.

Mme CAYEUX Violette remercie Mr le maire pour l'effort financier effectué cette année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de rembourser la somme de 1 228.64 € à la coopérative scolaire pour l'année 2016.

Cette somme sera inscrite au BP 2016 à l'article 6574.

## **12. Informations**

*Colis de Noël*

Mr le Maire présente au conseil municipal deux colis de Noël pour comparaison. A l'unanimité des membres présents l'assemblée retient le colis de la société MARTEGOUTE. Toutefois, il est demandé de changer 2 produits dans ce colis. Certains membres désirent pour l'année

prochaine faire appel à des commerçants locaux.

Mr le Maire informe que la distribution débutera à compter du 12 décembre 2016. Les équipes pour la distribution sont actées. L'âge pour bénéficier du colis pour l'année 2016 est de 67 ans.

#### *Devis interphones école*

Mr le Maire informe le conseil municipal de l'installation au portail de l'entrée de l'école un visiophone avec serrure à piston et de l'entrée de la classe maternelle un interphone avec serrure à piston pour un montant de 2 628.34 € TTC.

#### *Devis sonneries et alarme incendie école*

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé dans un premier temps à l'entreprise DELAHAYE spécialisée dans les alarmes un devis pour l'installation d'une sonnerie à deux tons et d'une alarme incendie. A ce jour nous attendons le devis. Nous prendrons contact avec d'autres sociétés pour comparaison de prix.

#### *Vœux du maire le 21 janvier 2017*

Mr le Maire informe que les vœux du maire sont programmés le 21 janvier 2017 à 18h00 à la salle des fêtes.

#### *Repas des aînés le 12 mars 2017*

Mr le Maire informe que le repas des aînés est programmé le 12 mars 2017 à partir de 12h00 à la salle des fêtes. Mme Hénocque demande de réfléchir sur l'animation pour ce repas.

#### *Cérémonie pour maisons fleuries*

Mr le Maire informe le conseil municipal que la cérémonie pour les maisons fleuries se déroulera le 19 novembre à 11h00 à la salle des associations.

#### *Brevet cyclisme*

Mr le Maire informe le conseil municipal avoir reçu une invitation de l'ASCI d'Incheville. Il demande à l'assemblée de proposer des dates pour l'organisation du brevet cyclisme l'année prochaine. Les dates proposées sont le 11 juin ou le 18 juin 2017.

#### *Contrat d'avenir*

Mr le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'avenir auquel nous avons proposé un CDD à l'issue de la fin de son contrat ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

#### *Papillons blancs*

Mr le Maire informe le conseil municipal que la collecte au profit des Papillons Blancs a rapporté la somme de 467.50 €. Merci aux bénévoles et aux généreux donateurs.

#### *Centre médico social*

Mr le Maire donne lecture d'un courrier des Conseillers Départementaux du canton de Gamaches, Mr Bernard DAVERGNE et Mme DAMIS FRICOURT Delphine nous demandant de déposer un vœu à l'attention de Mr Laurent SOMON, Président du Conseil Départemental de la Somme afin de défendre les CMS du canton. En effet les Centres Médico Sociaux de Gamaches, Hallencourt et Moyenneville font partie des 44 CMS du département qui vont être fermés. Après lecture du vœu, le conseil municipal à l'unanimité accepte ce vote et autorise Mr le Maire à transmettre ce vœu au Président du Conseil Départemental de la Somme.

#### *Dépôt de pain au café Dautresire*

Suite à l'arrêt d'activité de la boulangerie Riquier, Mr le Maire informe l'assemblée d'avoir pris

contact avec Mr Riquier, celui-ci lui a précisé qu'une reprise était en cours.

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé à Mme Dautresire si elle serait intéressée pour faire un dépôt de pain. Il s'avère que Mme Dautresire n'est pas intéressée.

#### *Lotissement les Camprets*

Mr le Maire présente 2 avants projets pour l'aménagement du lotissement « Les Camprets » et demande l'avis de l'assemblée sur ces projets. A la majorité, le projet retenu est la solution 2, celui qui présente à la fin de la nouvelle voie créée du lotissement : une aire de retournement.

#### *Demande d'un administré*

Mr le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'un administré pour faire de la voile sur l'étang du ski nautique. Après débats, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte à condition qu'une convention tripartite soit rédigée entre le ski nautique, la commune et l'administré.

Mr le Maire précise que toutes les autres demandes seront vues au cas par cas.

La séance est levée à 22h50